



no de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le lundi 2 août 2021 à 15 h, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Vacant
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil étant tous présents, renoncent aux procédures relatives à la convocation des séances extraordinaires, prévues au *Code municipal du Québec*.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- Ouverture de la séance.
1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Résultat de l'appel d'offres des rénovations et réaménagement intérieur à l'hôtel de ville du 544, chemin du Tour-du-Lac.
 3. Autorisation – Lancement appel d'offres public (SEAO) – Finition extérieure du bâtiment du 544, chemin du Tour-du-Lac.
 4. Levée de la séance.

La séance extraordinaire ouvre à 15 h.

1.

235-08-2021
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et y consentent;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

236-08-2021
Résultat de l'appel d'offres des rénovations et réaménagement intérieur à l'hôtel de ville du 544, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé sur SEAO le 8 juin 2021 pour les travaux de rénovation et de réaménagement du futur hôtel de ville sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, portant le numéro AOP 2021-06-ADM (référence # 1497655);

CONSIDÉRANT QU'au 30 juin 2021 à 15 h, date limite de la réception des offres publiques, que (2) deux firmes ont déposé des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'au terme de son analyse par le comité de sélection, cette soumission a été jugée inacceptable;

CONSIDÉRANT la clause de réserve inscrite à l'appel d'offres indiquant que le donneur d'ouvrage ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les recommandations de notre architecte et gestionnaire de projet, monsieur Pierre J. Tabet de rejeter la soumission reçue et de demander au ministre l'autorisation de conclure un nouveau contrat;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil entérine les recommandations de l'architecte et gestionnaire du projet, monsieur Pierre J. Tabet;

QUE le Conseil se prévale de la clause de réserve inscrite à l'appel d'offres lancée le 8 juin dernier et rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de conclure un nouveau contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

237-08-2021

Autorisation – Lancement appel d'offres public (SEA0) – Finition extérieure du bâtiment au 544, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT les recommandations obtenues par la direction régionale de l'Outaouais du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en regard des problématiques rencontrées dans le dossier de rénovation et de réaménagement du nouvel hôtel de ville et plus précisément dans le cadre de l'appel d'offres public lancé le 8 juin 2021 et de la hausse des prix des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires seulement ont soumissionné et que les résultats sont les suivants :

- DLS Construction inc. 2 775 869,50 \$ (Taxes en sus)
- Groupe Piché Construction inc. 2 979 515,61 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a consenti en 2019 un règlement d'emprunt de 1 400 000,00 \$ pour financer les travaux de réaménagement et de rénovation pour le nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'appel d'offres du mois de septembre 2019, résolution 306-10-2019 de la séance extraordinaire du 20 octobre 2019 mentionnant les résultats suivants :

- Groupe Laverdure Construction inc. 1 223 990,00 \$ (taxes en sus)
- DLS Construction inc. 1 449 000,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat pour effectuer les travaux a plus que doublé;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues dépassent largement le budget octroyé en 2019 causé par la pandémie de Covid-19 résultant d'une hausse des prix et l'indisponibilité de certains matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie perdure depuis plus de 17 mois et que l'échéancier des travaux accuse un retard sérieux dû à ces répercussions néfastes sur l'économie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité respecte les règles usuelles d'adjudication de contrat ainsi que les accords de libéralisation des marchés publics

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**



J de résolution
ou annotation

QUE le conseil réalise les travaux du nouvel hôtel de ville en deux phases : soit une 1^{re} phase en procédant à la fermeture dudit bâtiment en effectuant les travaux extérieurs afin de protéger le bâtiment des intempéries et au printemps prochain lorsque l'économie se stabilisera et que les effets de la pandémie s'amourcissent, la seconde phase consistera à terminer les travaux intérieurs;

ET QUE Conseil autorise une nouvelle demande de soumission afin de fermer l'extérieur du bâtiment;

QUE cette dépense soit imputée au fonds affecté centre communautaire & hôtel de ville 59-13100- 009.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

238-08-2021
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 15 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Louise Sisa
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation